



## Deduction loyer sur la caution

Par **FranZois**, le **26/12/2013** à **11:48**

Bonjour, nous avons quitté un appartement que nous avons loué 2 ans. rnLors de la remise des clé l'etat des lieux ne mentionné rien d'anormale, jusque la tous va bien. rnNous avons reçu aujourd'hui notre caution par chèque (2 mois plus tard) sur la quelle a été deduite les derniers jours de bail, c'est a dire d'apres eux du 1er au 10 soit 196€, or notre loyer ete payer du 5 au 5 de chaques mois.rnrnNe doivent-ils pas deduire plutot du 5 au 10 ? cela represente quand même pour nous une somme d'environ 100€, c'est certainement rien pour eux mais c'est relativement consequent pour nous.rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **Lag0**, le **26/12/2013** à **16:16**

Bonjour,rnEtes-vous sur que le loyer était payé pour des mois du 5 au 5 ? C'est prévu au bail ?rnNe payiez-vous pas plutôt le loyer le 5 du mois suivant, mais pour le mois civil précédent (donc du 1er à la fin du mois) ?rnCar le premier cas est très rare alors que le second est très courant.